



*Rapport de la Visioconférence
Sur*

*"La nécessaire protection des marins-pêcheurs durant
la pandémie de Covid-19 :
La promotion de la médecine de mer"*



Août 2020

CONTEXTE

En janvier et en mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré successivement que la flambée du nouveau coronavirus (COVID-19) constitue une urgence de santé publique internationale (USPPI) et une pandémie. En conséquence, les Etats à travers le monde ont décidé de mettre en place différentes mesures préventives pour contenir la propagation de la cette maladie. Parmi ces mesures, nous notons : la fermeture des frontières aériennes, terrestres, et maritimes, les restrictions de déplacements entre les zones, la distanciation physique et sociale et le confinement.

Cette batterie de mesures barrières, nécessaires pour freiner la propagation du virus, a eu, selon certains analystes, un impact considérable sur les différents aspects de la vie sociale, culturelle, et économique, compromettant ainsi les efforts déployés pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment, la réduction de la pauvreté, l'éradication de la famine et de la malnutrition et la création d'emplois décents.

Le secteur de la pêche maritime, en tant que secteur d'activité socio-économique, a subi de plein fouet les conséquences des mesures prises pour endiguer la pandémie du COVID-19, ceci le long de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la production, de la transformation, de la logistique ou de la commercialisation.

Pour les Etats membres de la COMHAFAT, le secteur de la pêche joue un rôle socioéconomique important dans les économies locales et nationales, en termes de sécurité alimentaire, de création d'emplois et d'apport en devises, et constitue un secteur vital. Cette position est d'autant plus capitale que ce secteur joue un rôle stratégique en tant que contributeur majeur à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la fourniture de protéines animales généralement moins chères que la viande et la volaille.

La pandémie du COVID-19 a confirmé s'il en est besoin, le rôle essentiel de ce secteur comme l'un des premiers maillons importants de la chaîne alimentaire. Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur pour répondre aux besoins alimentaires des populations, se devait de maintenir ses activités tout au long de la chaîne de valeur pour assurer la continuation d'un approvisionnement régulier des populations en poisson.

Dans ce contexte, les pêcheurs professionnels, avec les autres travailleurs de la chaîne de valeur, se sont trouvés au centre d'une équation difficile à résoudre : Comment préserver leur sécurité personnelle, leur santé dans les conditions particulières de leur travail, qui intervient dans un espace restreint favorable aux contaminations et assurer à la fois, leur rôle clé de récolte des produits de la mer et d'acheminement vers les ports de débarquement.

Certes, cette crise sanitaire liée au COVID-19 n'est qu'un nouvel épisode de la longue histoire des relations des épidémies et de l'activité maritime. L'histoire de la médecine maritime, c'est le récit de l'hygiène, de la prévention et des quarantaines. La particularité de la crise actuelle est qu'elle a été soudaine, générale et universelle.

Comment les pays de la région ont-ils concilié cette double exigence : protéger la santé des acteurs sur leurs lieux de travail -particulièrement à bord des navires- et éviter la contamination

des clients et des sous-traitants et répondre aux besoins alimentaires en produits halieutiques des populations ?

L'activité de pêche ne devrait être autorisée que lorsque les conditions les conditions de protection contre le COVID-19 sont réunies. Ces mesures comprennent les trois M (Masque mis, Mains bien lavées et Maintien de la distance) pour réduire les risques de contamination par le COVID-19 et pour la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène et toutes les autres exigences édictées par les autorités de santé publique visant à limiter la propagation du virus.

- *Comment les dispositions visant à réduire au minimum les risques de contagion en milieu de travail ont-elles été appliquées ?*

- *Que prévoient les normes internationales du travail pour la préservation des conditions de travail décentes dans les contextes de crise ?*
- *Quels sont les droits des gens de mer en matière de santé et de sécurité pendant la pandémie ?*
- *Quelles sont les stratégies adoptées ou à mettre en œuvre dans la région COMHAFAT pour favoriser la reprise, protéger l'emploi et promouvoir le travail décent et inclusif des marins-pêcheurs ?*

C'est à ces questions et à bien d'autres liées aux conditions de travail de cette catégorie particulière de professionnels, que les participants ont apporté des réponses au cours de discussions organisées sous forme de webinaire à l'initiative de la COMHAFAT le jeudi 13 août 2020.

A cet effet, il a été procédé comme suit :

- *D'abord, appréhender **la situation du secteur** de la pêche maritime dans les différents États de la région dans le contexte de cette pandémie ;*
- *Ensuite, analyser par segment de pêche, **la condition des marins-pêcheurs** confrontés à la nécessité de travailler pour satisfaire les besoins alimentaires ou, le cas échéant, celle de ceux qui ont été contraints à un chômage technique ;*
- *Procéder à un rappel de la **législation internationale** et les différentes **directives** des organisations internationales pertinentes (OMS, OIT, FAO), pour une meilleure prise en compte des conditions de travail des marins-pêcheurs ;*
- *Définir les **actions préconisées** pour garantir une activité de pêche sûre et saine, à même de contenir la pandémie et de préserver la santé du marin- pêcheur ;*
- *Enfin, proposer des **pistes d'amélioration des conditions de travail** de cette catégorie particulière de travailleurs.*

INTRODUCTION

1- La COMHAFAT a organisé le 13 août 2020 entre 09h00 et 13h30 (GMT), une conférence en ligne, ayant pour thème “ *La nécessaire protection des marins-pêcheurs durant la pandémie de COVID-19 : La promotion de la médecine de mer* ».

2- Ont pris part à cette réunion plus de 69 participants représentant :

Les Etats membres :

Angola, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d’Ivoire, Gabon, La Gambie, Guinée, Guinée Equatoriale, Maroc, Mauritanie, Nigeria, République Démocratique du Congo, São-Tomé-et-Príncipe, Sénégal, et Sierra Leone.

Les Organisations régionales :

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l’Union Africaine (UA/BIRA) ;

La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;

Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP);

L’Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

L’Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD).

La Société Civile :

Le Réseau des femmes africaines de la pêche (RAFEP) ;

L’Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) ;

Le Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC) de l’UE ;

La Société Marocaine de Médecine Maritime (SMMM) ;

La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA) ;

L’Organisation mondiale des thoniers senneurs.

La liste des participants est attachée à l’**Annexe I**.


CEREMONIE D’OUVERTURE

3- Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d’Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, **Monsieur Moussa DOSSO**, a prononcé une allocution d’ouverture de la visioconférence, (**Annexe II**) dans laquelle il a rappelé le contexte mondial actuel, sous l’emprise du COVID-19, déclaré priorité sanitaire et qualifié de pandémie par l’Organisation Mondiale de la Santé.



4- Monsieur le Ministre a ensuite précisé que les Etats membres de la COMHAFAT, à l’instar de ce qui se passe dans le reste du monde, sont confrontés à une crise sanitaire et économique sans égale, qui touche également le secteur de la pêche, secteur vital pour les économies nationales et les communautés locales.

5- Monsieur **DOSSO** a également mis l’accent sur la préoccupation majeure des autorités au niveau des Etats, qui cherchent les meilleures voies possibles pour concilier le maintien de l’activité de la chaîne de valeur de la pêche et de l’approvisionnement des marchés, tout en assurant aux opérateurs du secteur des conditions de travail sûres et décentes face au COVID-19.

- 6- Il a noté que cette visioconférence offre l'opportunité de partage des expériences et de bonnes pratiques dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, tout en invitant les experts participant à identifier et recommander des mesures appropriées et faciles à mettre en œuvre, tant au niveau national que régional. Ces mesures devraient assurer une plus grande protection sanitaire et sociale des travailleurs de la mer, en permettant une relance normale des activités de pêche.
- 7- Avant de déclarer ouverts les travaux de la visioconférence, Monsieur le Ministre a réitéré ses vifs remerciements à tous les participants et a félicité le Secrétariat de la COMHAFAT pour la pertinence et l'actualité de la thématique de cette visioconférence qui cadre parfaitement avec la préoccupation mondiale du moment.
- 8- Prenant la parole, Monsieur **BENABBOU**, Secrétaire exécutif, a adressé, au nom de la COMHAFAT, ses sincères remerciements et sa reconnaissance à Monsieur le Ministre, pour son soutien constant à l'Organisation régionale mais aussi pour avoir rehaussé par sa présence la cérémonie d'ouverture de la visioconférence. 
- 9- Il a ajouté que le Ministre donne ainsi, un signal fort de son engagement personnel et à travers lui celui de la COMHAFAT pour souscrire de façon substantielle et tangible aux efforts engagés pour endiguer la pandémie du COVID-19 et atténuer son impact sur le secteur de la pêche.
- 10- Monsieur **BENABBOU** a également rappelé que l'organisation de cette visioconférence s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la COMHAFAT qui accorde une place de choix à l'être humain, en tant que pilier de tout développement durable du secteur de la pêche.
- 11- Il a précisé que la présente activité survient à un moment critique où la pandémie du COVID-19 sévit encore. En absence d'une panacée, la conférence tentera de renforcer la coopération à travers l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, la formulation de recommandations, et l'élaboration d'une feuille de route dans la perspective d'assurer les conditions décentes de travail des opérateurs de la pêche et une situation sanitaire conforme aux exigences des instances compétentes. Les présentations des experts suivies de débats permettront de relever le niveau scientifique et de répondre aux principales questions suivantes :
- Que prévoient les normes internationales du travail pour la préservation des conditions de travail décentes dans les contextes de crise ?
 - Comment sont appliquées les dispositions visant à réduire au minimum les risques de contagion en milieu de travail ont-elles été appliquées ?
 - Quels sont les droits des gens de mer en matière de santé et de sécurité pendant la pandémie ?
 - Quelles sont les stratégies adoptées ou à mettre en œuvre dans la région COMHAFAT pour favoriser la reprise, protéger l'emploi et promouvoir le travail décent et inclusif des marins-pêcheurs ?
- 12- Monsieur **BENABBOU** a présenté également ses remerciements aux panelistes et aux participants, en notant au passage que le mode virtuel de la présente conférence est une expression éloquent de l'impact de la pandémie sur le mode de travail, tout en souhaitant une prompte éradication de la pandémie et une reprise normale des activités en mode présentiel.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

13- Monsieur **BENABBOU** a passé en revue l'ordre du jour de la visioconférence, qui a été adopté (**Annexe III**), en précisant que la modération et la conduite des travaux de la visioconférence sont assurées par le **Dr. Amadou TALL**, avec le concours du **Dr Moustapha KÉBÉ** qui ont tous deux contribué à la préparation de la visioconférence.



14- L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

- **Section 1 : la situation du secteur de la pêche maritime dans les Etats membres dans le contexte du COVID-19**

Présentation 1 : L'impact du COVID-19 sur le secteur des ressources halieutiques, Dr Mohamed SEISAY (UA-BIRA)

Notice biographique

Avec 28 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la pêche, Mr. Seisay est titulaire d'un doctorat en sciences halieutiques, d'une maîtrise en biologie et gestion des pêches et d'un baccalauréat spécialisé en chimie.

Il est également spécialisé dans l'évaluation et la prévision des ressources halieutiques, l'élaboration de politiques halieutiques et la formulation de plans de gestion des pêches.

Ses fonctions et activités à l'UA-BIRA comprennent le développement de stratégies pour améliorer la bonne gouvernance des pêches africaines pour une productivité, une rentabilité et une durabilité accrues.



Résumé de la présentation

15- **Dr SEISAY** a rappelé l'objectif général du Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme (CPSR) qui est de renforcer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et à la création de richesses (revenus). Cet objectif est actuellement menacé en raison de l'impact du COVID-19 et du choix politique qui en résulte entre la santé publique et l'objectif du CPSR.

16- Il considère ensuite que les mesures de confinement et les décisions politiques concernant le secteur productif de l'Afrique ont eu un effet direct sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, à savoir :

- La réduction des importations d'intrants de pêche et augmentation correspondante des prix des intrants disponibles ;
- La réduction des activités de transformation, de commerce et de commercialisation du poisson ;
- La diminution des activités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Les pertes d'emplois, les chômages partiels et de revenus ;
- La diminution des volumes d'exportation et l'importation de poisson et
- La diminution des investissements macro-économiques ;

17- Enfin, il recommande de protéger et de maintenir les activités du secteur halieutique et aquacole le long de la chaîne de valeur (chaînes d'approvisionnement, activités et infrastructures de production et de transformation, services vétérinaires publics et privés, services de vulgarisation et autres, chaînes alimentaires et marchés divers) et d'atténuer les impacts économiques à travers le renforcement de la lutte contre le COVID-19, la

coopération régionale pour l'adoption de politiques cohérente et le libre-échange pour faciliter l'accès aux marchés intra- régionaux tel que prévu par le CPSR.

Présentation 2 : Revue générale de l'impact de la pandémie sur le secteur halieutique au sein des Etats membres, - Dr Moustapha KÉBÉ, Consultant

Notice biographique

Économiste, spécialisé en économie rurale (pêche, agriculture, moyens de subsistance, analyse de la chaîne de valeur). Il possède une vaste expérience de terrain en développement rural en Afrique et dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que dans le secteur agricole.

Il a occupé pendant six ans et demi un poste de fonctionnaire à la FAO dans le cadre du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP).

Il a travaillé sur les politiques publiques, la gestion des ressources halieutiques et les chaînes de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique avec de nombreuses organisations internationales telles que la FAO, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Africaine et l'Union Européenne (UE).

Résumé de la présentation

18- Dans sa présentation, le **Dr KÉBÉ** considère que le secteur de la pêche en Afrique est frappé de plein fouet par cette pandémie qui représente une menace réelle pour la durabilité économique, sociale et environnementale de ce secteur, notamment -sa couche la plus vulnérable, les communautés de pêche. Il explique la diminution des demandes et des transactions, causée par l'impact sur la pêche artisanale :

- Impact socio-économique comme la diminution / perte de revenus des ménages et des recettes d'exportation
- Impact sur les activités de pêche (conditions de travail et sécurité des pêcheurs en mer compromises)
- Impact sur la chaîne de valeur
- Impact sur la chaîne de valeur (hausse des prix des produits débarqués)



19- Ensuite, il met l'accent sur le partage des différentes expériences dans la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 et ses impacts sur le sous-secteur de la pêche artisanale afin de tirer profit des bonnes initiatives et pratiques et mieux renforcer la résilience des pêches en Afrique de l'Ouest :

- Distanciation physique
- Mobilité des pêcheurs
- Offre de marchés alternatifs
- Programmes gouvernementaux de résilience économique et sociale

20- Après avoir rappelé le cercle de vie des pêcheurs artisans (crise sanitaire – problème économique - reprise des activités) avec notamment leur faible résilience socio-économique, Dr KÉBÉ conclut sur les perspectives post-COVID-19. À cet effet, il a indiqué que l'industrie de la pêche pourrait profiter des perturbations pour améliorer la traçabilité et les pratiques commerciales et que les bonnes pratiques (notamment en termes de propreté et d'hygiène sur les lieux de travail) doivent être partagées. La stratégie d'atténuation sera basée notamment sur l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des groupes les plus vulnérables du secteur des pêches.

Présentation 3 : Mesures préventives prises face au COVID-19 dans le secteur de la pêche maritime, cas du Maroc – M. Ahmed EL KOUHEN, Directeur au Département de la Pêche Maritime

Notice biographique

Titulaire d'un doctorat des sciences des matériaux doublé d'un diplôme de troisième cycle en gestion et administration des entreprises. M. EL KOUHEN a exercé pendant sept années en tant que Directeur d'un Institut de Formation en Gestion et exploitation aéroportuaire relevant de l'Office National des Aéroports, avant d'intégrer le Département de la Pêche Maritime au sein duquel il exerce depuis 25 ans.

Actuellement, il est Directeur Central au sein du Département de la Pêche Maritime et il a en charge trois grandes missions : la gestion administrative des gens de mer, la formation maritime et le sauvetage des vies humaines en mer.

Résumé de la présentation

21- Monsieur EL KOUHEN a donné un aperçu sur les mesures réglementaires, le protocole sanitaire pour la prévention des risques liés au COVID-19, les campagnes de sensibilisation, ainsi que les campagnes de dépistage menées dans le secteur de la pêche au Maroc.



22- Il a présenté l'arrêté pris par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, fixant la liste des activités du secteur de pêche non concernées par les mesures exceptionnelles en vue de maintenir l'approvisionnement régulier du marché en poisson.

23- L'auteur a mis l'accent sur les différentes étapes de l'élaboration de guides sanitaires et de guides des mesures de sécurité et de conduite relatifs aux :

- Marins ;
- Unités industrielles de la pêche ;
- A la vie à bord des unités de pêche ;
- Etablissements de formation maritime ;
- Antennes de santé des gens de mer.

24- Il a conclu par la présentation de campagnes de sensibilisation et de dépistage du COVID-19 ciblant les marins-pêcheurs, les femmes ouvrières des unités industrielles et le personnel des établissements de formation maritime.

- Section 2 : La condition des marins-pêcheurs confrontés au risque de contamination par le COVID-19

Présentation 4 : Les marins-pêcheurs, entre la nécessité de remplir leur rôle de pourvoyeurs de denrées alimentaires et les risques liés à leurs conditions de travail - Mr. Abdennaji LAAMRICH (COMHAFAT)

Notice biographique

Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit International de l'Université Paris Sorbonne en 1985, M. LAAMRICH rejoint le Ministère de la Pêche Maritime et de la Marine Marchande en tant qu'inspecteur maritime. En 1988, il est admis à l'Université Maritime Mondiale en Suède où il obtient un Master en Administration Maritime Générale. En 2003, il obtient un MBA de l'Anglia Polytechnic University de Cambridge.



Actuellement, il assure la fonction de chef du Département de la Coopération et des Systèmes d'Information à la COMHAFAT.

Résumé de la présentation

- 25- Monsieur **LAAMRICH** définit le poisson et les autres aliments aquatiques comme revêtant une importance économique sociale, culturelle mais aussi comme constituant un élément-clé dans les systèmes alimentaires mondiaux.
- 26- L'auteur a également traité le rôle des pêcheurs comme fournisseurs de produits de la pêche mais aussi les risques liés à leurs conditions de travail, particulièrement dans ce contexte de pandémie.
- 27- Les liens entre la récolte, la manutention, la transformation, la distribution et la consommation - la chaîne d'approvisionnement - sont essentiels à comprendre pour déterminer le rôle de la pêche et démontrer la diversité des activités et des personnes impliquées dans le processus (pêcheurs et transformateurs).
- 28- L'auteur a constaté que les mesures prises pour contenir la propagation du COVID-19 ont perturbé tous les segments des chaînes d'approvisionnement nationales et internationales.
- 29- A cet effet, la protection de chaque étape de la chaîne d'approvisionnement est fondamentale pour éviter les crises alimentaires mondiales et locales et protéger les économies dépendantes du poisson.
- 30- Enfin, elle préconise de coordonner, planifier et mettre en œuvre des réponses efficaces et urgentes à court et à long terme à cette crise en cours.

Présentation 5 : Le cas de la pêche industrielle – M. KIM, Vice-président de l'Organisation mondiale des thoniers senneurs (Ghana)

Notice biographique

Avec 18 ans d'expérience dans l'industrie de la pêche au thon, il assure actuellement la fonction de Vice-président de l'Organisation mondiale des thoniers senneurs



Résumé de la présentation

- 31- La présentation de Monsieur **KIM** montre la gravité du COVID-19 dans l'industrie de la pêche. Malgré d'énormes soins et précautions, l'infection a commencé à se produire même à bord des bateaux de pêche.
- 32- En raison de la nature de l'espace clos du bateau, il existe un risque élevé pour l'ensemble des équipages. Actuellement il est à signaler que plus de 10 équipages ont été infectés dans l'Océan atlantique.
- 33- Parmi les conséquences, on cite la difficulté à approvisionner le navire (liée aux problèmes de bien-être des marins), le non embarquement des aides lors du transbordement et du déchargement (retard des travaux), pertes d'emplois ainsi qu'une consommation réduite de thon qui entraîne une baisse des prix du thon et de mauvaises performances des activités thonières.

Présentation 6 : Le cas de la pêche côtière et/ou artisanale - M. Gaoussou GUEYE, Président de la CAOPA

Notice bibliographique

Mareyeur depuis 1995 avec plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la pêche artisanale sénégalaise et plus de 10 ans d'expérience en Afrique et en pêche industrielle.

Président de la Plateforme des Acteurs Non Etatiques en Pêche Artisanale et Aquaculture en Afrique de l'Ouest (PANEPAO)

Président de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche Artisanale (CAOPA).

Président de l'Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale Maritime (APRAPAM).

Membre du Groupe Consultatif International de la FiTI (Fisheries Transparency Initiative).



Résumé de la présentation

34- La présentation de **Monsieur GUEYE** souligne que la CAOPA est toujours engagée dans la mobilisation pour combattre, voire éradiquer la pandémie du COVID-19, qui continue de faire des ravages en Afrique et dans le reste du monde et qui est en train de mettre à genoux l'économie mondiale, affectant ainsi le secteur des pêches, surtout celui du sous-secteur de la pêche artisanale.

35- **M. GUEYE** indique en outre que les restrictions imposées dans la plupart des pays africains aux rassemblements, à la circulation des personnes et des biens ainsi qu'à la fermeture des marchés traditionnels des produits issus de la pêche artisanale, rendent l'accès au poisson difficile pour les plus démunis.

36- Le Président de CAOPA propose aux États membres de la COMHAFAT d'améliorer les conditions de travail des hommes et des femmes de la filière en ratifiant la Convention 188 de l'OIT sur le travail dans la pêche et de mettre en œuvre les Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (Directives PA) par des plans nationaux d'action nationaux élaborés de manière transparente, participative et sensible aux enjeux de genre.

Présentation 7 : Le cas des femmes- Mme Imane MOURABITI, Experte Genre

Notice biographique

Consultante et experte genre, Mme MOURABITI s'intéresse, depuis une dizaine d'années au volet de développement social au Maroc. Ses domaines d'interventions concernent les conditions de la femme au Maroc ainsi que le développement du tissu associatif pour une meilleure cohésion sociale surtout pour les populations vulnérables.

Elle a exercé depuis 2004, auprès de différents organismes internationaux opérant dans le développement social et la promotion de la femme : Millenium Challenge Corporation (MCC), International Youth Foundation (IYF), Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le British Council, et d'autres organisations.



Résumé de la présentation

37- La présentation de **Mme MOURABITI** commence par signaler qu'au Maroc, la participation de la femme dans le secteur de la pêche reste très limitée, et qu'elle était classiquement rattachée aux métiers connexes (raccommodage de filets de pêches, travail dans les unités des transformations de produits halieutiques.) Récemment l'on assiste à une participation effective de la femme à cette activité.

- 38-** Ensuite **Mme MOURABITI** donne l'exemple des femmes opérant dans le secteur :
- Les femmes pêcheuses du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Belyounech (Nord du Maroc) qui ont amorcé le processus de l'intégration féminine dans le secteur et dont le retour d'expérience à court terme est encourageant ;
 - Les femmes ramasseuses d'algues qui constituent une population assez importante au sein du secteur de la pêche artisanale mais qui souffrent toujours de problèmes structureaux en rapport avec la reconnaissance effective de leur activité.
- 39-** Selon **Mme MOURABITI**, le COVID-19 est une véritable épreuve pour tester la capacité de réaction de l'Etat face aux crises sanitaires dans le secteur de la pêche, notamment chez les marins-pêcheurs et plus particulièrement de sexe féminin.
- La réponse à cette pandémie a été hétérogène :
- Bien à la hauteur des aspirations pour certaines catégories (femmes pêcheuses)
 - Insuffisante pour d'autres (femmes ramasseuses d'algue).

Présentation 8 : Le cas des femmes de la pêche artisanale de Côte d'Ivoire- Mme Christine AMY DAGO, - Présidente du RAFEP

Notice biographique

*Femme bénéficiant d'une longue expérience en qualité de vendeuse et transformatrice de poisson et de militante de la défense pour l'amélioration de la condition de la femme dans le secteur de la pêche, Mme **AMY DAGO** est :*

- *Présidente de la Société Coopérative des Vendeuses de Poisson du port de Pêche d'Abidjan (SCOOPS COOVEP)*
- *Présidente du Réseau National des femmes de la pêche en Côte d'Ivoire (RENAFEP)*
- *Présidente du Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP)*



Résumé de la présentation

- 40-** **Mme DAGO** considère que les mesures de restriction prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont un impact très lourd sur la pêche artisanale, car les hommes et les femmes concernés entretiennent des contacts étroits à tous les stades de la chaîne de valeur.
- 41-** Selon elle, ces mesures de restriction viennent bouleverser les habitudes et toutes les activités des acteurs du secteur de la pêche artisanale, déjà frappés par des conditions de travail, de santé et de vie assez difficiles.
- 42-** Elle a insisté sur les efforts déployés par les femmes de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire pour assurer la poursuite de leurs activités afin de garantir les moyens de subsistance de leurs familles mais aussi de la population ivoirienne, en optant pour la prévention et la sensibilisation.
- 43-** Enfin, **Mme DAGO** a appelé à associer pleinement les organisations de femmes (y compris les associations locales) dans l'élaboration des futures réponses pour la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030.

Présentation 9 : Le cas de la pêche lointaine : Les conditions de travail des marins-pêcheurs sur les bateaux communautaires en activité dans les eaux des pays africains, - M. Alexander RODRIGUEZ, Secrétaire Exécutif du LDAC

Notice biographique

Licencié en Droit et Économie de l'Université de Vigo (Espagne) avec un Master cum Laude en Droit de l'Union Européenne de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) et titulaire d'une spécialisation des



études doctorales en Droit International Public et Politique de Pêche de l'Université de La Corogne (Espagne).

Mr. RODRIGUEZ a commencé sa carrière professionnelle en 2004 en tant qu'avocat spécialisé en droit maritime et commerce. Il a été nommé par la suite Secrétaire Général Adjoint du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (NWWAC) à Dublin (Irlande) de 2007 à 2014.

Depuis janvier 2015, il assure les fonctions de Secrétaire Exécutif du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC) où il s'occupe de la représentation de la flotte de pêche industrielle lointaine opérant dans les eaux internationales.

Résumé de la présentation

- 44-** Dans sa présentation, **M. RODRIGUEZ** a commencé par évoquer l'avis du LDAC et la réponse de la Commission Européenne (CE) sur les mesures de sécurité et de santé des marins des flottes de pêche de l'UE pour faire face au COVID-19.
- 45-** Dans ce sens, le LDAC a soumis le 27 mai 2020 une lettre à la CE pour demander une brochure visuelle dans toutes les langues de l'UE fournissant des informations essentielles sur les mesures de santé et de sécurité pour assurer le bien-être du personnel des flottes de pêche européennes pendant la pandémie du Covid-19. Cette brochure devrait fournir aux armateurs et aux équipages des procédures normalisées :
- Avant le départ : test de détection précoce, restrictions de voyage, etc.
 - A bord et pendant la sortie de pêche : mesures préventives, et attention à porter aux cas suspects ;
 - Débarquements et arrivées aux ports : fenêtres de quarantaine, tests, changements d'équipage, etc.
- 46-** La CE a répondu début juillet que bien que l'UE ait activement adopté des mesures d'atténuation de l'impact socio-économique de la COVID pour la pêche et l'aquaculture, elle n'a aucun mandat en matière de santé publique et en particulier de prévention, de diagnostic et de gestion des maladies infectieuses.
- 47-** La CE a invité le LDAC à partager des informations entre les membres et les pêcheurs sur recommandations de l'OMS et de l'OIT. En outre, les gouvernements nationaux peuvent adopter des restrictions et mesures spécifiques à chaque pays.
- **Section 3 : La nécessaire amélioration des conditions de travail et de vie dans les activités de pêche**

Présentation 10 : Rappel de la législation internationale, - Pr Miloud LOUKILI, Faculté de Droit de Rabat

Notice biographique

Professeur de Droit de la Mer et de Droit International de l'Environnement à la Faculté de Droit, Rabat Agdal, Université Mohammed V.

Professeur de Droit de la Mer à l'Académie marocaine des Etudes Diplomatiques (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale)

Membre du Bureau du Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée (G.E.R.M.), Rabat

Co-Président du Conseil Scientifique du Forum de la Mer, El Jadida, Maroc (2014-2019)

Membre Fondateur du Réseau Africain du Droit de l'Environnement, Rabat, 2016

Conseiller auprès du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) pour la loi du Littoral et l'Economie Bleue.



Résumé de la présentation

48- La présentation du **Pr. LOUKILI** souligne que la méga-crise sanitaire provoquée par le COVID-19 a créé une situation sans précédent qui a touché tous les pays du globe et le secteur de la pêche a été fortement impacté. Pour faire face à cette pandémie, la communauté internationale a puisé dans un socle juridique et réglementaire existant, à la fois riche et varié dont il a rappelé les principaux instruments juridiques :

- i. Convention du travail maritime de 2006 (OIT), Convention n° 185 sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 (OIT),
- ii. Convention n°166 sur le rapatriement des marins (révisée), 1987 (OIT),
- iii. Convention n°164 sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer), 1987 (OIT),
- iv. Convention n°163 sur le bien-être des gens de mer, 1987 (OIT), etc.

49- Dans le même ordre d'idées, **Pr LOUKILI** notera que d'autres normes juridiques ont été adoptées dont les recommandations de sécurité fixées conjointement par la FAO, l'OIT et l'OMI en 2010 ainsi que les directives de mise en œuvre y afférentes de 2011.

Présentation 11 : La protection des gens de mer et des pêcheurs dans le contexte du COVID-19 : l'expérience de l'OIT depuis le début de la pandémie – M. Brandt WAGNER, OIT

Notice biographique

Chef de l'Unité des transports et du transport maritime du Département des politiques sectorielles du Bureau international du Travail, le secrétariat de l'Organisation internationale du Travail.

M. WAGNER a rejoint l'OIT en 1990, où il a participé à tous les travaux de l'OIT dans le domaine de la navigation et de la pêche, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006, de la convention sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 (n ° 185) et la convention (n ° 188) sur le travail dans la pêche, 2007. Il représente fréquemment l'OIT aux réunions de l'OMI, de la FAO, du mémorandum d'accord de Paris sur le contrôle par l'État du port, et d'autres organismes internationaux et régionaux. Il est le point focal de l'OIT pour NU-OCEANS.



Résumé de la présentation

50- La présentation de **M. WAGNER** a mis en exergue certains des travaux accomplis par l'OIT, souvent avec d'autres organisations internationales, concernant le COVID-19, en particulier dans les secteurs maritimes, et insisté sur les questions de santé et de sécurité et les questions connexes.

51- En dépit des différences entre les secteurs de transport maritime et de pêche maritime, une grande partie du travail qui a été faite en ce qui concerne la protection des gens de mer, peut être utile au secteur de la pêche commerciale. Cela pourrait aider à identifier les orientations existantes susceptibles d'être utilisées dans le secteur de la pêche, au moins pour les plus gros navires, et aider aussi à identifier le travail supplémentaire qui doit être fait.

Présentation 12 : Changement d'équipage des bateaux de pêche et COVID-19 : Professeur Kaoutar MERBOUH

Notice biographique

*Riche d'une longue expérience universitaire et sur le terrain, le **Pr MERBOUH** est Docteur en droit maritime et capitaine au long cours.*

Professeur habilitée à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger ;

Axes de recherche : droit maritime, droit des transports, les assurances et



Résumé de la présentation

52- La présentation du **Pr. MERBOUH** traite de la problématique du changement d'équipage des bateaux de pêche et la protection des personnes lors de ce changement en temps de COVID-19.

53- Elle analyse :

- Les effets du refus du changement d'équipage sur les marins-pêcheurs et sur l'environnement marin, ainsi que
- La protection des marins avant le changement d'équipage et après le changement d'équipage.

54- Elle conclut, recommandant fortement de prendre toutes les mesures nécessaires en ces temps de COVID-19, pour assurer le changement d'équipage des bateaux de pêche en toute sécurité à travers la collaboration entre l'ensemble des administrations locales et des armements de pêche de manière à préserver à la fois la santé des marins-pêcheurs et l'environnement marin.

Présentation 13 : Visite médicale des marins-pêcheurs dans le contexte du COVID-19- Dr Tarik GHAILAN, Président de la Société marocaine de médecine maritime (Tanger)

Notice biographique

Médecin du travail auprès du Ministère du travail et de l'insertion professionnelle et médecin des gens de mer auprès de la Chambre des Pêches Maritimes de Tanger.

Titulaire du doctorat en médecine de l'Université Mohammed V de Rabat, spécialiste en médecine de travail, lauréat de l'Université de Rennes I et spécialiste en médecine maritime et en médecine de la plongée, lauréat de l'Université de Cadix.

Titulaire d'un deuxième doctorat de recherche scientifique en sciences de la vie et de la santé (université Med V de Rabat) et auteur de nombreuses communications et publications scientifiques.

Président de la Société Marocaine de Médecine Maritime et membre permanent de l'IMHA Maire adjoint de la ville d'Assilah (Nord du Maroc).



Résumé de la présentation

55- Dans sa présentation **Dr Ghailan**, explique le rôle du médecin des gens de mer dans le contexte de COVID-19, les visites médicales des gens de mer, et l'intervention en cas d'urgence : suspicion d'un COVID-19 ainsi que les étapes à suivre.

56- Il donne ensuite, un aperçu sur la répartition du personnel soignant durant l'épidémie de COVID-19 due à l'infection par le virus, en mettant l'accent sur la désignation des maladies, le délai de prise en charge, ainsi que la liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies.

- Section 4 : Vers une protection renforcée des marins-pêcheurs, en tant qu'acteurs stratégiques dans la filière pêche

57- A l'issue des différentes présentations et des discussions qui ont suivi, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations (**Annexe IV**) :

58- Au préalable, ils ont rappelé l'importance stratégique du secteur des pêches dans les États membres de la COMHAFAT et souligné le besoin de considérer les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030.

- 59-** Ils ont également noté que les États membres de la COMHAFAT, comme les autres pays du monde, n'ont pas été épargnés par le COVID-19.
- 60-** Il a été constaté que les mesures prises (distanciation physique, confinement partiel ou total et fermetures des frontières) pour contenir la propagation du COVID-19 ont eu un impact certain sur le secteur de la pêche.
- 61-** Par ailleurs, les participants ont reconnu la nécessité de maintenir les activités de pêche et les autres activités liées pendant la période de l'urgence sanitaire pour assurer la sécurité alimentaire des populations, et que le travail décent est essentiel au développement durable, compte tenu des risques réels encourus par cette catégorie de professionnels dans l'exercice de leurs activités.
- 62-** Les participants ont déclaré être conscients de la nécessité de protéger à la fois la vie des travailleurs, de leurs familles et des populations qui les entourent. Ils ont rappelé qu'en période de crise, les normes internationales du travail constituent une base solide pour élaborer des réponses stratégiques appropriées.
- 63-** Enfin, les participants ont mis en évidence la vulnérabilité des acteurs de la pêche, notamment ceux du sous-secteur artisanal dans la région COMHAFAT face à la pandémie du COVID-19.
- 64-** Sur cette base, les recommandations suivantes ont été formulées :
- 1) Entreprendre** des études d'impacts socio-économique et environnemental (approvisionnement en produits halieutiques, emplois, revenus, conditions de travail, état de la ressource halieutique, conséquences sur la santé...) du COVID-19 sur le secteur de la pêche maritime dans les États membres de la COMHAFAT ;
 - 2) Maintenir** les activités de la chaîne de valeur de la pêche et assurer un approvisionnement régulier du marché dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire ;
 - 3) Appliquer** les recommandations et mesures pertinentes préconisées par les organisations internationales (OMS, OIT, OMI, FAO) pour limiter la propagation et les effets directs du COVID-19, en :
 - Mettant en place au niveau national, des protocoles sanitaires pour la prévention des risques encourus par les opérateurs de la pêche face à la pandémie du COVID-19, (guides sanitaires, campagnes de sensibilisation et de dépistage...)
 - Vulgarisant les meilleures pratiques de prévention et de lutte contre la contamination par le COVID-19 au sein de la population et des gens de mer afin de réduire au minimum le risque de propagation de la pandémie ;
 - Assurant la conduite de sessions de formation sur la bonne application des mesures de prévention des infections et des bonnes pratiques d'hygiène sur les lieux de travail (navires, pirogues, lieux de débarquement, unités de transformation, marchés, etc.) ;
 - Encourageant la transposition au niveau national des dispositions des Conventions et Directives internationales pertinentes ;

- ✓ La Convention 188 de l'OIT sur le travail dans la pêche, de 2007 entrée en vigueur en 2017 ;
- ✓ La Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) ;
- ✓ Les Directives volontaires de la FAO, visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

- 4) **Accorder** une attention particulière aux travailleurs de la pêche artisanale et aux femmes du secteur, en raison de leur plus forte vulnérabilité ;
 - 5) **Favoriser** un dialogue social permanent et la coopération avec les partenaires sociaux, pour mieux s'informer de leurs conditions de travail et une meilleure diffusion des bonnes pratiques ;
 - 6) **Promouvoir** la médecine de mer en mettant en place des infrastructures publiques ou par le biais de services sociaux en faveur de cette partie de la population active. Cela permettra notamment de renforcer la résilience aux situations de crise, telle que le COVID-19 ;
 - 7) **Faire** un plaidoyer concernant la conversion des mesures ponctuelles de réponse à la crise sanitaire actuelle en systèmes de protection sociale complets :
 - Suppression des obstacles financiers aux soins de santé de qualité ;
 - Renforcement de la sécurité du revenu ;
 - Inclusion des travailleurs de l'économie informelle ;
 - Protection des revenus et des emplois, et amélioration de la protection sociale.
 - 8) **Promouvoir** la coopération régionale dans les domaines de la protection sociale des gens de mer, dans la formation de la médecine de mer et le partage d'expériences dans la gestion des crises sanitaires qui frappent le secteur de la pêche maritime.
- 65- Après avoir remercié à nouveau le Secrétariat de la COMHAFAT pour la parfaite organisation, les panélistes pour la qualité de leurs présentations, et les participants pour leur riche contribution aux débats et aux interprètes pour la facilitation des échanges, le **Dr. Amadou TALL** a mis fin aux travaux de la visioconférence à 13h30 GMT.

Annexe I

Liste des participants				
N°	PAYS/ORGANISME	PRÉNOM ET NOM	TITRE	E-MAIL
1	Cabo Verde	Mme Vera GOMINHO	Ministère de l'économie maritime	vera.gominho@mem.gov.cv
2		Mrs. Iolanda BRITES		Iolanda.brites@mem.gov.cv
3		M. Albertino MARTINS		Albertino.martins@mem.gov.cv
4		M. José CABRAL		Joaquim.j.cabral@mem.gov.cv
5	CAOPA	M. Gaoussou GUEYE	Président de la CAOPA	gaoussoug@gmail.com
6	CEDEAO	Dr Amadou TALL	Consultant/Modérateur	amadou.tall@gmail.com
7	COREP	M. Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP)	essemile@yahoo.fr
8	COREP	M. Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.	issaske@yahoo.fr
9	Côte d'Ivoire	M. Moussa DOSSO	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT	
10		M. Zoumana MEÏTÉ ANLYOU	Directeur de cabinet	meitezoum55@gmail.com
11		M. Konan ANGAMAN	Conseiller technique /MIRAH	angaman.konan1@yahoo.fr
12		M. Hyacinthe	Chef du Centre de Coordination de	s16020@alumni.wmu.se

		GNEPA DJORO	sauvetage Maritime (MRCC)	
13	CPCO	M. Séraphin DEDI NADJE	Secrétaire Général du Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)	sdedi.nadje@yahoo.fr
14	CSRP	M. Mohamed OULD ABIDINE OULD MAYIF	Directeur chargé des Programmes de la CSRP	mamayif@yahoo.fr
15	Faculté de Droit de Tanger	Pr. Kaoutar MERBOUH	Professeur	Mer.kaoutar1@gmail.com
16	FAJ	Mme. Hitomi TAKAHASHI	Overseas Fisheries Cooperation Office, FAJ	hitomi_takahashi940@maff.go.jp
17		Mr. Nobushige SHIMIZU	Fisheries and Resources Management Division, FAJ	n.shimizu17@gmail.com
18	Fisheries Agency of Japan Tokyo – Japon	M. Hideki MORONUKI	Conseiller	hideki_moronuki600@maff.go.jp
19	Fisheries Agency of Japan Tokyo – Japon	M. Takaaki SAKAMOTO	Directeur, Overseas Fisheries Cooperation Office, FAJ	Takaaki_sakamoto720@maff.go.jp
20	La Gambie	M. BAMBA A.M.BANJA	Secrétaire Permanent/Ministère de la pêche, des ressources en eau et des affaires nationales	bamba.banja@yahoo.co.uk
21		M. Juma JALLOW	Ministère de la pêche, des ressources en eau et des affaires nationales	jumajallow86@gmail.com
22	Ghana	Mme ELIZABETH AFOLEY QUAYE	Ministre du développement des pêches et de l'aquaculture	ankpafoley1@yahoo.com ; ankpafoley@yahoo.com ; info@moi.gov.gh ; info.isd@isd.gov.gh
23		M. Michael ARTHUR-DADZIE	Directeur de la Commission des pêches	michyad2000@yahoo.com

24		M. Godfrey BAIDOO-TSIBU	Chef de la Division du Suivi, du Contrôle et de la Surveillance	godfreytsibu.gbt@gmail.com
25	Japon	M. Yoshihiro TAKAGI	Conseiller/Japon	ytakagi8@yahoo.co.jp
26	Kenya	M. Obbina ANOZIE	Consultant	ocanozie@yahoo.com
27	LDAC	M. Alexander RODRIGUEZ	Secrétaire Exécutif LDAC	alexander.rodriguez@ldac.eu
28	Maroc	M. Ahmed EL KOUHEN	Directeur au Département Pêche Maritime	kouhen@mpm.gov.ma
29		Mme Imane MOURABITI	Experte Genre	i.mourabiti@gmail.com
30		Pr. Miloud LOUKILI	Professeur/ Faculté de Droit de Rabat	miloud.loukili@hotmail.fr
31		M. Mohamed MARZAGUI	Expert en transport maritime	marmar271156@gmail.com
32	Mauritanie	M. Lamine CAMARA	Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes	laminecam2000@yahoo.fr
33		Mme Azza CHEIKH JIDDOU	Conseiller du Ministre	azzajiddou@yahoo.fr
34	MPM/Maroc	M. Mohamed DRISSI	MPM/Maroc	medris2000@laposte.net
35	NEPAD	M. Hamady DIOP	Chef de Programme des pêches et de l'aquaculture, Agence de planification et de coordination du NEPAD	hamadyd@nepad.org
36	OIT	M. Brandt WAGNER	Chef de l'Unité Transports et Maritime, du Département des politiques sectorielles	wagner@ilo.org

37	OMPDA	M. André NAOUSSI	Journaliste/Coordonnateur	andrenaoussi@gmail.com
38	Organisation mondiale des thoniers senneurs	M. Anthony Kim	Vice-président de l'Organisation mondiale des thoniers senneurs (Ghana)	anthony.kim@cosmoseafoods.com
39	RAFEP	Mme Christine AMY DAGO	Présidente du RAFEP	dagoamy@yahoo.fr
40		Mme Baliaba BEYENE ATEBA	Présidente du Réseau Camerounais des Femmes de la Pêche	beyene.beyene@yahoo.fr
41		Mme GLORIA OFORI - BOADU	Présidente de la Women's Assistance & Business Association - WABA/Ghana	gloriaoobadu@gmail.com
42	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
43		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
44		Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	hayat.comhafat@gmail.com
45		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
46		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com
47		Mme Amal MOUTTAKI	Chargée de projet	moutaki.comhafaf@gmail.com
48		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com
49		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
50		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	regraguicomhafat@gmail.com
51		Mlle Wafaa AAMOUN	Assistante	aamoum.comhafat@gmail.com

52		M. Ali BOUALI	Consultant	bouali1952@gmail.com
53		M. Housseine OUEJEDDOU	Cadre	oujeddou.comhafat@gmail.com
54	Sénégal	Dr. Moustapha KÉBÉ	Consultant	kebe_tapha@yahoo.fr
55		M. Chérif SAMBOU	Ingénieur Pêche et Aquaculture/ DPM Sphère Ministérielle Diamniadio	samboukoubeul@yahoo.fr koubeul@hotmail.com
56	Service traduction simultanée	M. Yassine OULAMINE	Interprète	yassinou@gmail.com
57		M. Fernando TEIXEIRA	Interprète	teixeirafjo@gmail.com
58	Société marocaine de médecine maritime (Tanger)	Dr. Tarik GHAILAN	Président de la Société marocaine de médecine maritime (Tanger)	tarikghailan@hotmail.com
59	Togo	M. Ali DOMTANI	Directeur des Pêches	dpamaep_tg@yahoo.com ; domtania@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr
60	UA-BIRA	M. Mohamed SEISAY	Senior Fisheries Officer (UA-BIRA)	mohamed.seisay@au-ibar.org

Allocution d'ouverture

**Son Excellence Moussa Douso
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte
d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT**

Conférence en ligne : "La nécessaire protection des marins-pêcheurs durant la
pandémie du COVID-19 : La promotion de la médecine de mer"
13 août 2020

**Messieurs les Délégués des Etats membres de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs,**

A l'entame de mon allocution, je voudrais exprimer toute ma joie pour l'honneur qui m'est fait d'ouvrir, en ma qualité de Président en exercice de la COMHAFAT, cette conférence en ligne sur " La protection des marins-pêcheurs dans le contexte de la pandémie du COVID-19".

A l'instar du reste du monde, l'Afrique, reste confrontée à une crise sanitaire et économique sans égale, à cause du Coronavirus, déclaré pandémie mondiale par l'Organisation Mondiale de la Santé. La prolifération accélérée du COVID-19 sur le plan international, a ébranlé simultanément la sécurité économique et sanitaire des Etats, et menace de mettre en péril les conditions sociales de plusieurs centaines de millions de personnes à travers le monde.

Notre propos aujourd'hui n'est pas de faire une analyse exhaustive de l'impact socio-économique de cette pandémie mais plutôt de nous focaliser sur les conséquences de cette crise sur un secteur essentiel pour les économies des pays de notre espace régional, et plus particulièrement sur les hommes et les femmes qui s'y activent, à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Il s'agit bien entendu du secteur de la pêche.

Mesdames et Messieurs,

Durant cette crise multidimensionnelle et pour limiter la propagation du virus, nos Etats, comme dans la quasi-totalité du monde, ont été amenés à prendre une série de mesures préventives et à restreindre au maximum les déplacements, en déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble de leur territoire.

Ce faisant, en dépit des risques encourus, certains secteurs économiques, en raison de leur rôle stratégique, ont dû perpétuer leur activité. C'est le cas du secteur de la pêche, qui du fait de sa large contribution à la satisfaction des besoins alimentaires, notamment dans nos pays et dans ce contexte de fermetures des frontières nationales, a poursuivi ses activités à tous les chaînons de la chaîne de valeur.

Confinement ou pas, les travailleurs du secteur, notamment les marins-pêcheurs, ont été appelés à maintenir leur activité pour mener à bien leur mission d'approvisionnement en denrées essentielles pour les populations. Ces professionnels sont ainsi restés en 1ère ligne et ont eu à

affronter, en plus des risques inhérents à la spécificité de leur travail, de nouvelles menaces liées à la crise sanitaire, pour mener à bien leur mission.

Compte tenu des particularités du travail en mer et des métiers de la pêche telles que la pénibilité, la dangerosité et le rythme soutenu du travail, la promotion des conditions d'un travail décent et sécurisé pour les gens s'activant en mer est une préoccupation constante.

Cependant dans le contexte du COVID-19, cette préoccupation est devenue une priorité, compte tenu du rôle des pêcheurs dans l'approvisionnement en denrées essentielles et des risques encourus. L'exiguïté de leur espace de travail les exposant plus que d'autres catégories de professionnels, à des risques bien réels d'une contamination par le virus.

De plus, l'application de mesures de protection et de santé au travail dans le contexte de cette crise sanitaire, est indispensable pour protéger à la fois la vie des travailleurs, de leurs familles et des populations qui les entourent, et assurer la continuité du travail et la survie économique.

Mesdames et Messieurs,

Les marins-pêcheurs sont confrontés à un risque réel. La mise en place des mesures nécessaires minimisera ainsi les risques de contaminations contractées sur leur lieu de travail, et les mesures de contrôle des risques doivent être adaptées de manière spécifique aux besoins des travailleurs qui se trouvent en première ligne de la pandémie.

Comment nos Autorités ont-elles et continuent-elles de gérer cette double exigence : assurer les approvisionnements en denrées indispensables pour répondre aux besoins des populations et minimiser les risques de contaminations contractées sur le lieu de travail des marins-pêcheurs ?

Sur quelles normes internationales se sont-elles basées pour maintenir l'activité du secteur tout en préservant la sécurité et la santé des travailleurs ?

C'est à toutes ces interrogations que la Conférence en ligne essayera d'apporter des réponses pour mieux préparer l'avenir.

Cette Conférence est pour nous également une occasion de mettre nos informations en commun et de confronter nos expériences au sujet des pratiques destinées à protéger les marins-pêcheurs dans le contexte de cette pandémie.

Je suis convaincu qu'à travers les exposés des experts et l'échange qu'ils ne manqueront pas de susciter, nous pourrons identifier et proposer des mesures robustes au plan national et une action décisive au niveau multilatéral, dans le but d'assurer une plus grande protection à cette catégorie de professionnels.

Mesdames et Messieurs,

Avant de clore mon allocution, j'aimerais féliciter le secrétariat de la COMHAFAT pour l'organisation de cette visioconférence et le choix du sujet qui cadre avec une préoccupation mondiale et toujours d'actualité.

Mes remerciements vont également aux experts qui ont bien voulu accepter de nous édifier de leur connaissance sur le sujet, et pour leur contribution certaine à la réussite des objectifs de cette conférence.

Tout en souhaitant pleins succès à nos travaux, je vous exhorte à redoubler d'efforts pour vous inscrire dans cette dynamique de collaboration à la faveur d'une meilleure protection de nos valeureux marins-pêcheurs.

Je vous remercie.

Ordre du jour

Ouverture de la conférence

Discours d'ouverture de son **Excellence Monsieur Moussa Dosso, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Président en Exercice de la COMHAFAT, République de Côte d'Ivoire**

Introduction de la conférence par **Dr. Amadou Tall, modérateur**

- **Section 1 : la situation du secteur de la pêche maritime dans les Etats membres dans le contexte du COVID-19**
 - o *L'impact du COVID-19 dans le secteur des ressources halieutiques* - **Mr. Mohamed Seisay (UA-BIRA)**
 - o *Revue générale de l'impact de la pandémie sur le secteur halieutique dans les Etats membres* - **Dr Moustapha Kébé, Consultant**
 - o *Mesures préventives prises face au COVID-19 dans le secteur de la pêche maritime, le cas du Maroc* – **Mr. Ahmed El Kouhen, Directeur au Département de la Pêche Maritime.**

- **Section 2 : La condition des marins-pêcheurs confrontés au risque de contamination par le COVID-19**
 - o *Les marins-pêcheurs, entre la nécessité de remplir leur rôle de pourvoyeurs de denrées alimentaires et les risques liés à leurs conditions de travail,* - **Mr. Abdennaji Laamrich (COMHAFAT)**
 - o *Le cas de la pêche industrielle :* - **Mr. Kim, Vice-président de l'Organisation mondiale des thoniers senners (Ghana)**
 - o *Le cas de la pêche côtière et/ou artisanale :* - **Mr. Gaoussou, Président de la CAOPA**
 - o *Le cas des femmes* **Mme Imane Mourabiti, Experte Genre**
Mme Christine Amy Dago, - Présidente du RAFEP
 - o *Le cas de la pêche lointaine : Les conditions de travail des marins-pêcheurs sur les bateaux communautaires en activité dans les eaux des pays africains* - **Mr. Alexander Rodriguez, Secrétaire Exécutif du LDAC**

- **Section 3 : La nécessaire amélioration des conditions de travail et de vie dans les activités de pêche**
 - o *Rappel de la législation internationale,* - **Pr. Miloud Loukili, Faculté de Droit de Rabat**
 - o *La protection des gens de mer et des pêcheurs dans le contexte du COVID-19 : l'expérience de l'OIT depuis le début de la pandémie,* - **Mr. Wagner, Brandt, OIT**
 - o *Changement d'équipage des bateaux de pêche et COVID-19,* **Pr Kaoutar Merbouh, Faculté de Droit de Tanger**
 - o *Visite médicale des marins-pêcheurs dans le contexte du COVID-19,* **Dr Tarik Ghailan, Président de la Société marocaine de médecine maritime (Tanger)**

- **Section 4 : Vers une protection renforcée des marins-pêcheurs, en tant qu'acteurs stratégiques dans la filière pêche**

Recommandations et conduite à tenir pour la protection des marins à bord des navires de pêche

Annexe IV

RECOMMANDATIONS

A travers les différentes discussions durant la téléconférence, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- **Rappelant** l'importance stratégique du secteur des pêches dans les États membres de la COMHAFAT de par sa forte contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois et de richesse nationale ;
- **Considérant** les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030, notamment l'**ODD 3** : « *Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges* » et l'**ODD 8** qui vise à « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif, et un travail décent pour tous* » ;
- **Notant** que les États membres de la COMHAFAT, comme les autres pays du monde, n'ont pas été épargnés par le COVID-19, déclaré le 30 janvier 2020, par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en tant qu'**urgence de santé publique de portée internationale** en vertu du Règlement Sanitaire International (2005) et qualifié de **pandémie** le 11 mars 2020 ;
- **Constatant** que les mesures prises (distanciation physique, confinement partiel ou total et fermetures des frontières) pour contenir la propagation du COVID-19 ont eu un impact multidimensionnel sur les différentes activités socioéconomiques, y compris le secteur des pêches en tant que secteur clé qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux moyens de subsistance dans le monde ;
- **Reconnaissant** la nécessité de maintenir les activités de pêche et métiers connexes durant la période de l'urgence sanitaire en raison de la contribution essentielle de la pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- **Convaincus** que le travail décent est essentiel au développement durable, à la lutte contre les inégalités de revenus et à l'élimination de la pauvreté, surtout dans les zones en proie à des situations d'urgence humanitaire ;
- **Tenant compte** des risques réels encourus par cette catégorie de professionnels dans l'exercice de leurs activités particulièrement dans le contexte de la pandémie du COVID-19 ;
- **Conscients** de la nécessité de protéger à la fois la vie des travailleurs, de leurs familles et des populations qui les entourent, et d'assurer la continuité du travail et la survie économique ;
- **Rappelant** qu'en période de crise, les normes internationales du travail constituent une base solide pour élaborer des réponses stratégiques appropriées, axées sur le rôle crucial du travail décent sain et sûr, en vue d'une reprise équitable et durable ;
- **Considérant** la vulnérabilité des acteurs de la pêche, notamment ceux du sous-secteur artisanal dans la région COMHAFAT face à la pandémie du COVID-19.

Les participants recommandent :

- **D'entreprendre** des études d'impacts socio-économique et environnemental (approvisionnement en produits halieutiques, emplois, revenus, conditions de travail, état

de la ressource halieutique, conséquences sur la santé...) du COVID-19 sur le secteur de la pêche maritime dans les États membres de la COMHAFAT ;

- **De maintenir** les activités de la chaîne de valeur de la pêche et assurer un approvisionnement régulier du marché dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire;
- **D'appliquer** les recommandations et mesures pertinentes préconisées par les organisations internationales (OMS, OIT, OMI, FAO) pour limiter la propagation et les effets directs du COVID-19, en :
 - Mettant en place au niveau national, des protocoles sanitaires pour la prévention des risques encourus par les opérateurs de la pêche face à la pandémie du COVID-19, (guides sanitaires, campagnes de sensibilisation et de dépistage...)
 - Vulgarisant les meilleures pratiques de prévention et de lutte contre la contamination par le COVID-19 au sein de la population et des gens de mer afin de réduire au minimum le risque de propagation de la pandémie ;
 - Assurant la conduite de sessions de formation sur la bonne application des mesures de prévention des infections et des bonnes pratiques d'hygiène sur les lieux de travail (navires, pirogues, lieux de débarquement, unités de transformation, marchés, etc.) ;
 - Encourageant la transposition au niveau national des dispositions des conventions et directives internationales pertinentes ;
 - ✓ La Convention C188 de l'OIT sur le travail dans la pêche, de 2007 entrée en vigueur en 2017 ;
 - ✓ [La Convention du travail maritime, 2006 \(MLC, 2006\)](#) ;
 - ✓ Les Directives volontaires de la FAO, visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.
- **D'accorder** une attention particulière aux travailleurs de la pêche artisanale et aux femmes du secteur, en raison de leur plus forte vulnérabilité ;
- **De favoriser** un dialogue social permanent et la coopération avec les partenaires sociaux, pour mieux s'informer de leurs conditions de travail et une meilleure diffusion des bonnes pratiques ;
- **De promouvoir** la médecine de mer en mettant en place des infrastructures publiques ou par le biais de services sociaux en faveur de cette partie de la population active. Cela permettra notamment de renforcer la résilience aux situations de crise, telle que le COVID-19 ;
- **De faire** un plaidoyer concernant la conversion des mesures ponctuelles de réponse à la crise sanitaire actuelle en systèmes de protection sociale complet :
 - Suppression des obstacles financiers aux soins de santé de qualité ;
 - Renforcement de la sécurité du revenu ;
 - Inclusion des travailleurs de l'économie informelle ;
 - Protection des revenus, des emplois et amélioration de la protection sociale.
- **De promouvoir** la coopération régionale dans les domaines de la protection sociale des gens de mer, dans la formation de la médecine de mer et le partage d'expériences dans la gestion des crises sanitaires qui frappent le secteur de la pêche maritime.